

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2026

Convocation 29/01/2026**Affichage à la porte de la mairie 29/01/2026****Conseillers en exercice : 15****Présents : 11****Excusés/absents : 4****Procurations : 2****Votants : 13**

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt-neuf janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Martine CHAUVIN, Maire.

Présents : Martine CHAUVIN, Didier PETIT, Gwénaëlle SALMON Yann SUAUI, Agnès GESLIN, Jacques GUEGNARD, Daniel ONILLON, Dominique BEAUDOUIN, Mathieu BERTRAND, Sandra GAULTIER, Xavier POULAIN

Excusés :

Prénom et nom de l' élu	Motif de l'absence	Procuration à
Sandra NOEL	Raisons de santé	Martine CHAUVIN
Christine JOUET	En attente depuis août d'un courrier dans les boîtes aux lettres – réponse déjà faite en septembre	Non communiqué
Mélanie MARTINEAU	Raisons personnelles	Sandra GAULTIER

Absent non excusé : Paul TRESMONTAN

Secrétaire : Jacques GUEGNARD

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2- Approbation de compte-rendu de séance du 05.01.2026
- 3- Vote du budget : approbation du Compte Financier Unique 2025 (documents provisoires envoyés avec la convocation)
- 4- Vote du budget : affectation du résultat ou reprise anticipée de 2025
- 5- Vote du budget : budget primitif 2026 (document envoyé avec la convocation)
- 6- Vote du principe de fongibilité des crédits à 7.5%
- 7- FINANCES : choix des entreprises pour le terrain désigné
- 8- FINANCES : approbation du changement des contrats de copieurs des écoles suite à l'échéance des contrats
- 9- SUBVENTIONS : Traversée du Bourg tranche 3, demande de subvention DETR
- 10- SUBVENTIONS : Traversée du Bourg tranche 3, demande subvention amendes de police
- 11- TRAVERSEE DU BOURG : point d'étape sur les travaux
- 12- URBANISME : DIA N°1 - pour les parcelles AE 19, 20 et 21
- 13- URBANISME : DIA N°2 - pour les parcelles AE 344 et 345
- 14- URBANISME : DIA N°3 - pour les parcelles AE 1026, 1027, 1030 et 1033
- 15- URBANISME : DIA N°4 - pour la parcelle B 480
- 16- URBANISME : DIA N°5 - parcelles multiples

- 17- URBANISME : DIA N°6 – pour les parcelles B861,860,865,866
- 18- URBANISME : avenant à la convention Autorisation Droit des Sols avec la CCLLA
- 19- AMENAGEMENT : plan-guide compte-rendu des deux réunions de travail
- 20- AMENAGEMENT : PLU compte-rendu de la réunion du 03/02/2026 et suites du travail
- 21- ACTIVITES ECONOMIQUES : montant du loyer pour un bail
- 22- AGENCE POSTALE COMMUNALE : effectivité de l'installation
- 23- SERVICE EAU POTABLE : information du mode de changement de gestion du service
- 24- BIBLIOTHEQUE : règlement intérieur et charte des bénévoles
- 25- CCLLA : pistes cyclables, information de la validation par le Conseil Communautaire
- 26- CENTRE SOCIO-CULTUREL : signature de la Convention d'Objectifs et de Moyens
- 27- Questions diverses

Martine CHAUVIN ouvre la séance du Conseil Municipal.

1 – Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de désigner Jacques GUEGNARD, secrétaire de séance - Approbation à l'unanimité.

2 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05/01/2026

Rapporteur : Martine Chauvin, Maire

N'ayant pas eu de remarque, Madame le Maire propose un vote à main levée, pour l'approbation du compte-rendu. Après en avoir délibéré à la majorité, les membres du Conseil Municipal l'ont approuvé.

Votants : 13

Votes répartis ainsi :

Contre : 0

Abstentions : 2 - Xavier POULAIN, Jacques GUEGNARD – absents lors de cette séance

Pour : 11

3- Vote du budget : approbation du Compte Financier Unique 2025 (DCM 2026-7 non votée)

Rapporteur : Martine CHAUVIN et Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Martine CHAUVIN indique qu'en raison de problèmes techniques de la trésorerie, au niveau national, le compte financier unique définitif n'est actuellement pas disponible. Nous ne pourrions donc pas le voter lors de cette séance. Elle remercie les services pour le travail de préparation. Du côté de la mairie tout était prêt pour un vote ce jour.

Didier PETIT précise qu'étant donné tout le travail accompli par les services dans l'objectif de voter le budget primitif de 2026, nous faisons le choix de présenter ce qui était prévu. Nous avons un document de la trésorerie qui nous confirme que nous sommes raccord avec les chiffres du Compte Financier Unique provisoire.

Pour mémoire, le compte financier unique est commun avec la DGFIP, il remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le budget a été construit dans un contexte particulier, avec des incertitudes liées au vote tardif de la loi de finances.

Dépenses de fonctionnement

Didier PETIT explique que, suite aux points réguliers tout au long de l'année, nous n'avons pas de surprise dans les chiffres finaux de fin d'exercice 2025. La nouveauté cette année dans la présentation par les services, c'est la mise en place de charges et de produits de rattachement sur l'exercice 2025, malgré les écritures réalisées en 2026. Les charges ou recettes à rattacher sont à traiter sur l'année n mais sont rattachées à n-1.

C'est juste une écriture comptable. Cela permet d'être au plus proche des dépenses et des recettes de l'exercice.

				2025			
DEPENSES		CA 2023	CFU 2024	BP + DM	Mandats Emis	Charges à rattacher	CFU 2025
Chap.	Libellé						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	354 547,62	389 033,75	407 500,00	361 373,37	3 494,03	364 867,40
012	CHARGES DE PERSONNEL	459 512,05	468 760,10	482 406,00	462 131,27		462 131,27
014	ATTENUATION DE PRODUITS	100 374,04	170 460,29	161 625,00	160 025,91		160 025,91
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	171 497,35	211 742,02	236 449,00	233 843,03		233 843,03
66	CHARGES FINANCIERES	12 611,36	7 360,24	3 500,00	3 452,55		3 452,55
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	999,00	620,63		620,63
TOT	DRF - DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	1 098 542,42	1 247 356,40	1 292 479,00	1 221 446,76	3 494,03	1 224 940,79
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 174 760,88			
C 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	49 395,00	134 358,85	60 400,00	63 685,80		63 685,80
TOT	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	49 395,00	134 358,85	1 235 160,88	63 685,80	0,00	63 685,80
TOT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 147 937,42	1 381 715,25	2 527 639,88	1 285 132,56	3 494,03	1 288 626,59

Les dépenses de fonctionnement 2025 sont moindres qu'en 2024.

Recettes de fonctionnement

Concernant les recettes de fonctionnement, nous avons également des produits rattachés sur l'exercice 2025, soit 29 343,50 € correspondant au remboursement attendu dans le cadre du changement d'opérateur téléphonie. Cette recette viendra compenser la dépense faite en 2025.

				2025			
RECETTES		CA 2023	CFU 2024	BP + DM	Titres Emis	Produits rattachés	CFU 2025
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	269,78	2 334,78	500,00	44,10		44,10
70	PRODUIT DES SERVICES	67 073,03	75 467,67	73 700,00	79 112,29		79 112,29
73	IMPÔTS & TAXES	59 404,86	46 985,00	45 141,00	46 932,24		46 932,24
731	FISCALITE LOCALE	755 974,00	801 105,00	812 300,00	845 417,00		845 417,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	595 892,68	701 586,21	615 748,00	672 048,55		672 048,55
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 590,76	35 881,22	76 150,00	53 000,24	29 343,50	82 343,74
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00					0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	278,91	2 112,91	1,00	3 774,10		3 774,10
78	REPRISE AMORTISSEMENT						
TOT	RRF - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 509 484,02	1 665 472,79	1 623 540,00	1 700 328,52	29 343,50	1 729 672,02
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS						
002	EXCEDENT D'EXERCICE PRECEDENT REPORTE	991 975,90	919 895,19	904 099,88			904 099,88
TOT	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	991 975,90	919 895,19	904 099,88	0,00	0,00	904 099,88
TOT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 501 459,92	2 585 367,98	2 527 639,88	1 700 328,52	29 343,50	2 633 771,90

Concernant la **synthèse du fonctionnement**, nous arrivons à une CAF nette de 23%. Le montant de cette dernière est en très nette augmentation depuis 3 ans. Cela permet de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt. A titre d'information, l'objectif de la CCLLA est d'être au-dessus de 15%.

Le montant de l'encours de la dette met en évidence qu'en 2 mois, nous remboursons nos emprunts.

Capacité d'Auto-Financement (CAF)	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
CAF BRUTE = (RRF - DRF)	410 941,60	418 116,39	504 731,23
TAUX CAF BRUTE = (CAF brute/RRF)	27%	25%	29%
CAF NETTE = (CAF nette - emprunts)	287 954,54	303 437,60	402 731,23
TAUX CAF NETTE = (CAF nette / RRF)	19%	18%	23%
ENCOURS DE LA DETTE = (Capital restant dû / RRF)	0,29	0,19	0,12
CAPITAL REMBOURSE	122 987,06	114 678,79	102 000,00
ENDETTEMENT	431 409,12	320 395,07	205 685,88

Dépenses d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement, elles ont été réalisées sur le même principe que pour la section de fonctionnement, avec un suivi régulier tout au long de l'année 2025.

DEPENSES		CA 2023	CFU 2024	BP + DM 2025	CFU 2025
D001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	133 576,91	377 988,11	308 807,03	308 807,03
010	STOCKS				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 565,86	25 440,84	139 289,00	10 200,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	177 830,47	116 710,47	457 571,00	278 603,73
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opé)	180 424,42	137 285,20	294 874,15	240 554,21
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 801,80	164 727,27	332 957,55	37 700,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS		504 199,46	822 151,89	1 533 498,73	875 864,97
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES	122 987,06	114 678,79	102 000,00	101 857,75
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		122 987,06	114 678,79	102 000,00	101 857,75
	RAR dépenses 2023		89 844,89		
C040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		1,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00	1,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT		627 186,52	936 831,68	1 635 498,73	977 722,72

Recettes d'investissement

RECETTES		CA 2023	CFU 2024	BP + DM 2025	CFU 2025
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	75 667,67			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA, Taxe aménagement)	193 399,13	11 028,63	328 466,85	333 466,92
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		433 627,31		
138	AUTRES SUBVENTIONS	6 404,28	49 008,86	71 871,00	55 229,91
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION				
26	PARTICIPATION ET CREANCE ATTACHEE				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
C024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		-		
	RAR Recettes				
TOTAL DES RECETTES REELLES FINANCIERES		199 803,41	493 664,80	400 337,85	388 696,83
C021	VIREMENT FONCTIONNEMENT			1 174 760,88	
C040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	49 395,00	134 358,85	60 400,00	63 685,80
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		1,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		49 395,00	134 359,85	1 235 160,88	63 685,80
RECETTES D'INVESTISSEMENT		249 198,41	628 024,65	1 635 498,73	452 382,63
DEFICIT		-377 988,11	-308 807,03		-525 340,09

Sur les recettes, nous n'avons pas surprise.

Au vu de ces tableaux nous avons donc un solde des réalisations de l'exercice 2025 se présentant ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2025	1 288 626,59 €	668 915,69 €
Recettes 2025	2 633 771,90 €	452 382,63 €
Résultat 2025	1 345 145,31 €	-216 533,06 €
	1 128 612,25 €	

Résultat provisoire du CFU

Nous avons financé tous les projets prévus en 2025. Sur notre budget, en dépenses d'investissement, nous avons des **restes à réaliser d'un montant total de 224 270.00€** (en dépenses 232 234.81 € et en recettes 7 964.81€).

RESULTATS 2025	Fonctionnement	Investissement
Résultats Exercice 2025	441 045,43 €	-216 533,06 €
Report des années précédentes	904 099,88 €	-308 807,03 €
Résultat cumulé par section	1 345 145,31 €	-525 340,09 €
Résultat TOTAL	819 805,22 €	
RAR 2025	-224 270,00 €	
Résultat cumulé excédentaire	595 535,22 €	

Comme indiqué en début de séance, le Compte Financier Unique n'est pas voté, il le sera lors du prochain conseil municipal du 2 mars prochain.

Un document synthétique de la DGFIP sur l'exercice 2025, signé par le Maire et la DGFIP, et présenté en conseil, indique que nous avons bien les mêmes chiffres que la trésorerie. Aussi, nous pouvons faire une reprise anticipée de nos résultats de 2025 (par défaut d'une affectation de résultat).

4- Vote du budget : affectation du résultat 2025 ou reprise anticipée des résultats (DCM 2026-8)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Nous proposons une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 qui s'inscrit au compte 1068.

Nos dépenses d'investissement ont été de 525 340,09€ pour 2025, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser (RAR) de 2025 pour un montant de 224 270€ soit un total nécessaire de : **749 610,09€**

Ce déficit d'investissement doit obligatoirement est pris sur les recettes de fonctionnement.

Ainsi, les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 1 345 145,31€ (résultat 2025) - 749 610,09 € pour couvrir les dépenses d'investissement, soit un total de **595 535,22€**.

Jacques GUEGNARD intervient pour dire qu'il trouve que le suivi d'exécution est fréquent et rigoureux. En point de vigilance, en reprenant l'exposé de Mr Hardouin conseiller aux décideurs locaux, il a regardé d'un peu plus près la situation de notre commune avec les autres communes de la même strate dans le département. En comparaison, en 2024, il constate que nos charges s'élèvent à 778€/habitant, dans les autres communes elles sont de 635€/habitant. Cette différence lui paraît énorme, elle correspond à 23 % d'écart.

Les produits de fonctionnement sont également plus élevés, soit 1080€/habitant, alors que pour les autres communes on est à 794€/habitant.

Il considère que si nous étions une commune comme les autres, nous serions en difficulté, car nous ne pourrions pas dégager des recettes suffisantes, d'où l'importance de nous challenger sur les dépenses. A titre d'exemple, à 700€/habitant, nous pourrions mettre de côté 110 000€/an de côté, soit 650 000€ sur une mandature.

Didier PETIT souligne que Monsieur Hardouin a fait son analyse sur l'année 2024 par rapport aux années précédentes. Or, sur l'exercice 2025, nous pouvons constater qu'au chapitre 012, nous avons une baisse des charges de personnel. Le chapitre 011, pour les charges à caractère général est également en baisse par rapport à l'exercice 2024 dans un contexte qui a vu les charges augmenter partout.

Daniel ONILLON signale que nous avons des charges qui pèsent plus car nous avons moins d'habitants, cela joue sur le ratio, par exemple le coût de l'élève à l'école publique reporté pour l'école privée.

Martine CHAUVIN valide l'importance de veiller à nos dépenses, cela permet de dégager des finances pour des projets. Dans cette optique, cette année nous avons travaillé sur le chantier téléphonie dont l'effet sera visible en 2026. Un autre chantier nous attend, en lien avec la préfecture, sur le ratio par élève.

Yann SUAU souligne que le budget construit en 2026 et pour les années d'après, est construit avec cette vigilance à ne pas voir augmenter les charges de fonctionnement. Nous avons un volant de 400 000€/an qui rentre dans nos caisses par le retour des taxes de l'Actiparc. La volonté des élus est de bien de prévoir des dépenses les plus justes possibles.

Didier PETIT souligne que sur l'exercice 2025, les recettes sont plus conséquentes que celles inscrites.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à **l'unanimité (13 voix)** :

- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025,
- l'affectation comme énoncée ci-dessus,
- et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

5- Vote du budget : budget primitif 2026 (DCM 2026-9)
--

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} adjoint

Didier PETIT présente le dossier du budget primitif 2026. Il souligne le travail collectif des différentes commissions communales, les réunions de la commission des Finances, les réunions avec tous les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent, les allers-retours avec le service administratif. La maquette budgétaire a été validée par Monsieur Hardouin (CDL) le 26/02/2026.

➤ **Taux des impôts**

Nous n'avons pas encore reçu le document intitulé «1259 » qui permet de connaître le montant total que la commune va percevoir par rapport aux impôts, ainsi que les taux appliqués.

Il a été fait le choix de construire le budget prévisionnel 2026 avec le maintien des taux actuels, sachant que l'Etat a annoncé de son côté une augmentation des bases de 0.8%.

➤ **L'endettement**

Sur l'endettement, il ne reste plus que deux emprunts en 2026, dont l'un achèvera en mai 2026 et l'autre en avril 2029. Le budget a été construit sans recours à l'emprunt. La commune est totalement « désendettée » et l'on peut s'en réjouir.

Jacques GUEGNARD note, d'ailleurs, que le terme « endettement » lui paraît totalement inapproprié à notre commune.

➤ **Le personnel**

Le tableau des effectifs est présenté. Il est identique à celui de l'année 2025, année où l'on avait fait le choix totalement assumé de se donner les moyens de fonctionner. Il est donc à 13 agents en poste : 10 titulaires, 1 stagiaire et 2 en CDD.

➤ Dépenses de fonctionnement

Le budget prévisionnel a été construit avec le CFU à côté.

DEPENSES		CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
Chap.	Libellé				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	354 547,62	389 033,75	364 867,40	390 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	459 512,05	468 760,10	462 131,27	490 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	100 374,04	170 460,29	160 025,91	159 224,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	171 497,35	211 742,02	233 843,03	237 403,50
66	CHARGES FINANCIERES	12 611,36	7 360,24	3 452,55	1 091,84
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	620,63	-
68					97,69
TOT	DRF - DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	1 098 542,42	1 247 356,40	1 224 940,79	1 277 817,03
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE EN COURS				844 547,72
C 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	49 395,00	134 358,85	63 685,80	48 000,00
TOT	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	49 395,00	134 358,85	63 685,80	892 547,72
TOT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 147 937,42	1 381 715,25	1 288 626,59	2 170 364,75

Nous prévoyons sur le chapitre 011, un montant de 390 000€. Il s'agit bien d'un budget prévisionnel, nous ne sommes pas obligés de tout dépenser. Pour le chapitre 12, les charges de personnel montrent une augmentation liée aux obligations réglementaires de la fonction publique : la révision du Régime

Indemnitaires des agents (révision fixée par délibération tous les 4 ans), ainsi que la part employeur de la mutuelle votée à 15€/mois/agents pour les agents ayant une mutuelle labellisée.

Les Attributions de Compensations ont augmenté et notamment pour les charges de personnel de la CCLLA.

Jacques GUEGNARD souhaiterait avoir des budgets consolidés comprenant les budgets communaux et les budgets de la CCLLA. La mutualisation était à l'origine censée produire des économies. La CCLLA est très bien pour les investissements, en revanche, on peut être dubitatif sur les coûts de fonctionnement.

Yann SUAUI est d'accord sur ce point-là, il faut essayer d'optimiser les services et les rendre plus productifs.

Focus sur la subvention de l'OGEC à l'école Saint-Louis

Didier PETIT présente tableau de calcul de la subvention. Il indique que le fait d'avoir deux écoles, l'une publique et l'autre privée sous-contrat, nous oblige à cette dépense obligatoire. Etant donné que nous avons moins d'enfants dans l'école publique, le coût élève augmente. Ainsi, on passera de 77 000€ de subvention en 2025, à 96 454,96€ en 2026.

➤ Recettes de fonctionnement

Comme pour le budget prévisionnel de 2025, le budget 2026 a été construit avec prudence sur les recettes de fonctionnement.

RECETTES		CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP2026
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	269,78	2 334,78	44,10	500,00
70	PRODUIT DES SERVICES	67 073,03	75 467,67	79 112,29	73 700,00
73	IMPÔTS & TAXES	59 404,86	46 985,00	46 932,24	45 141,00
731	FISCALITE LOCALE	755 974,00	801 105,00	845 417,00	801 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	595 892,68	701 586,21	672 048,55	615 748,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 590,76	35 881,22	82 343,74	38 739,53
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00		0,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	278,91	2 112,91	3 774,10	1,00
78	REPRISE AMORTISSEMENT				
TOT	RRF - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 509 484,02	1 665 472,79	1 729 672,02	1 574 829,53
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
002	EXCEDENT D'EXERCICE PRECEDENT REPORTE	991 975,90	919 895,19	904 099,88	595 535,22
TOT	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	991 975,90	919 895,19	904 099,88	595 535,22
TOT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 501 459,92	2 585 367,98	2 633 771,90	2 170 364,75
EXCEDENT d'EXPLOITATION		1 353 522,50	1 203 652,73	1 345 145,31	0,00

➤ Dépenses d'investissement

Les grandes masses qui apparaissent au budget sont les suivantes : la traversée de bourg phase 2, les eaux pluviales, la révision du PLU, salle St Louis pour les travaux de sécurité, tribune de la salle de sports aux normes, démolition de la CAPL, terrain désigné.

DEPENSES		CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Proposé 2026	BP 2026 (Proposé + RAR)
D001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	133 576,91	377 988,11	308 807,03	525 340,09	525 340,09
010	STOCKS					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 565,86	25 440,84	10 200,00	40 400,00	40 400,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	177 830,47	116 710,47	278 603,73	560 481,10	679 158,48
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opé)	180 424,42	137 285,20	240 554,21	229 620,69	231 899,45
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 801,80	164 727,27	37 700,00	358 398,40	469 677,07
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS		504 199,46	822 151,89	875 864,97	1 714 240,28	1 946 475,09
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES	122 987,06	114 678,79	101 857,75	39 110,52	39 110,52
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		122 987,06	114 678,79	101 857,75	39 110,52	39 110,52
	RAR dépenses		89 844,89			
C040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		1,00			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT		627 186,52	936 831,68	977 722,72	1 753 350,80	1 985 585,61

➤ Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont été établies avec la même précaution que celles de la section de fonctionnement.

RECETTES		CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Proposé 2026	BP 2026 (Proposé + RAR)
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	75 667,67				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
			433 627,31		749 610,09	749 610,09
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA, Taxe aménagement) et 1068	193 399,13	11 028,63	333 466,92	43 037,74	43 037,74
138	AUTRES SUBVENTIONS	6 404,28	49 008,86	55 229,91	122 425,25	130 390,06
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION					
26	PARTICIPATION ET CREANCE ATTACHEE					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
C024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		-		170 000,00	170 000,00
	RAR Recettes					
TOTAL DES RECETTES REELLES FINANCIERES		199 803,41	60 037,49	388 696,83	335 462,99	343 427,80
				0		
C021	VIREMENT FONCTIONNEMENT			-	844 547,72	844 547,72
C040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	49 395,00	134 358,85	63 685,80	48 000,00	48 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		1,00			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		49 395,00	134 359,85	63 685,80	892 547,72	892 547,72
RECETTES D'INVESTISSEMENT		249 198,41	628 024,65	452 382,63	1 977 620,80	1 985 585,61

Au vu des dépenses envisagées et des recettes prévues, on arrive à un montant de capacité s'auto-financement telle que ci-dessous :

Capacité d'Auto-Financement (CAF)	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
CAF BRUTE = (RRF - DRF)	410 941,60	418 116,39	504 731,23	297 012,50
TAUX CAF BRUTE = (CAF brute/RRF)	27%	25%	29%	19%
CAF NETTE = (CAF nette - emprunts)	287 954,54	303 437,60	402 731,23	297 012,50
TAUX CAF NETTE = (CAF nette / RRF)	19%	18%	23%	19%
ENCOURS DE LA DETTE = (Capital restant dû / RRF)	0,29	0,19	0,12	0,13
CAPITAL REMBOURSE	122 987,06	114 678,79	102 000,00	39 110,00
ENDETTEMENT	431 409,12	320 395,07	205 685,88	205 685,88

Jacques GUEGNARD commente « une gestion en bon père de famille ».

Didier PETIT réitère ses remerciements aux agents et apprécie les conditions de préparation telles qu'elles existent aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à **l'unanimité (13 voix)** le budget prévisionnel 2026 tel que présenté et autorisent le Maire ou un Adjoint à prévoir les crédits et signer tous les documents nécessaires pour l'application de cette décision. Les membres apposent leur signature sur l'arrêté du BP.

6 – Vote du principe de fongibilité des crédits à 7.5% (DCM 2026-10)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT présente un des principes de l'instruction comptable et budgétaire M57, qui est la fongibilité des crédits à 7.5%. Dans ce cadre, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. La seule condition est que le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à **l'unanimité (13 voix)** l'autorisation au Maire de pouvoir procéder au principe de fongibilité des crédits dans les conditions présentées.

7 – FINANCES : choix des entreprises pour le terrain désigné (DCM 2026-11)

Rapporteur : Gwénaëlle SALMON, Adjointe à la voirie, bâtiments et espaces verts

Gwénaëlle SALMON présente les travaux qui vont être à réaliser pour le terrain désigné pressenti en bas de la salle de sports, pour une superficie d'environ 1 000m² :

- le nettoyage et la mise en forme du terrain,
- la pose de géotextile et l'empierrement,
- les travaux de réseaux d'eau.

L'idée est également de sécuriser le lieu, proche des jeux et de la salle de sports.

Martine CHAUVIN souligne qu'un terrain désigné est à destination de toute personne qui souhaite s'installer au-delà de 48 heures sur la commune. Le fait d'en avoir un, nous permettra de solliciter la

gendarmerie si des personnes s'installent en dehors de ce dernier. Actuellement, même si les gendarmes se déplacent, ils ne peuvent pas verbaliser les contrevenants.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

L'analyse a été faite au travers de trois critères :

- le prix pour 60% de la note finale
- la technique pour 30%
- le délai d'exécution pour 10%.

La commission a ressorti de l'analyse une préférence pour l'entreprise n°1. Le nom de l'entreprise sera donné au conseil prochain lorsque les entreprises non retenues seront averties. Ce coût initial est plus faible que celui prévu dans le budget prévisionnel 2026, cependant, des coûts supplémentaires seront à prévoir pour l'aménagement de cette zone.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à **l'unanimité (13 voix)**, le choix de l'entreprise retenue (N°1) et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents et prévoir les crédits nécessaires à la mise en application de cette décision.

8 – FINANCES : approbation du changement des contrats de copieurs des écoles suite à l'échéance des contrats (DCM 2026-12)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} adjoint

Didier PETIT précise que nous avons des contrats pour trois sites qui ont des échéances différentes. Celui de la mairie a été renouvelé l'an dernier, ceux des deux écoles arrivent à échéance en mars 2026. Le service a fait une étude comparative avec trois prestataires, sur le coût de la maintenance au trimestre, et le coût des copies couleurs et noir & blanc.

Comparatif Copieurs - Montant HT				
		Choix 1	Choix 2	Choix 3
Coût Maintenance trimestriel		1641,53	1576,49	1634,67
Coût copie	Noir et Blanc	0,007172	0,00484	0,00574
	Couleur	0,062155	0,0484	0,0525

Didier PETIT indique que sur l'école publique, suite à un mauvais paramétrage, il y a eu de la surconsommation de copies couleurs. Après remarque auprès de l'école, et de nouveaux paramétrages par défaut, nous pouvons constater une nette diminution des copies couleurs.

A titre indicatif Année scolaire 2024/2025			
Forfait maintenance avec les 2 écoles confondus			
Coût Maintenance trimestriel	6 566,12 €	6 305,96 €	6 538,68 €
Nombre de copie les 2 écoles confondus			
Noir et Blanc	69906	501,37 €	338,35 €
Couleur	17229	1 070,87 €	833,88 €
Total coût HT Annuel		8 138,35 €	7 478,19 €
Total coût TTC Annuel		9 766,03 €	8 973,83 €

Au vu de l'analyse, nous vous proposons de retenir l'entreprise n°2.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à **l'unanimité (13 voix)**, le choix de l'entreprise n°2, et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer les documents nécessaires à la mise en application de la décision et à prévoir les crédits nécessaires.

9 – SUBVENTIONS : traversée du Bourg, tranche 3 – demande de subvention DETR (DCM 2026-13)

Rapporteur : Gwénaëlle SALMON, Adjointe à la voirie, bâtiments et espaces verts

Gwénaëlle SALMON présente le dossier de demande de subvention. Il s'agit de la traversée de bourg, la tranche 3. Deux demandes de DETR sont déposées sur cette partie :

- 1 par la CCLLA pour la voirie
- 1 par la commune pour les aménagements paysagers.

Ces derniers comprennent deux lots :

- Lot 1 pour la voirie et le terrassement dont le coût estimé est de 62 275.00€ HT,
- Lot 2 pour les aménagements paysagers dont le coût estimé est de 71 978.40€ HT.

Soit un total de 134 253.40 € HT.

La **DETR** est demandée pour un montant de **46 988.69 €** (35%) et un reste à charge pour la commune de **87 264.71€** (65%).

Agnès GESLIN demande si l'accord est acquis. Gwénaëlle SALMON précise qu'il faut déposer un dossier de demande de subvention et être en capacité d'auto-financer le projet. Il est soumis à une décision. Elle précise que tout le budget est conçu sans DETR ni subvention.

Martine CHAUVIN précise que le permis d'aménager a été accordé pour cette phase.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à **l'unanimité (13 voix)** la proposition de demande de subvention DETR pour la tranche 3 pour un montant de 46 988.69 € HT et autorisent le Maire ou un Adjoint à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les nécessaires à la mise en place de cette décision.

10 – SUBVENTIONS : traversée du Bourg, tranche 3 – demande de subvention amendes de police (DCM 2026-14)

Rapporteur : Gwénaëlle SALMON, Adjointe à la voirie, bâtiments et espaces verts

Gwénaëlle SALMON présente cette seconde demande de subvention pour le même projet, à savoir la Traversée du Bourg pour la Tranche 3. Il s'agit de demander les amendes de police au Département.

Pour rappel le montant des travaux pour la commune s'élève à :

LOT 1 Voirie et terrassement	62 275,00 € HT
LOT 2 Aménagements Paysagers	71 978,40 € HT
TOTAL	134 253,40 € HT

Le Département reverse aux communes qui déposent un dossier de demande, mais sans montant défini car le Département en décide en fonction des amendes de police reçues. La délibération porte sur l'autorisation de dépôt du dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à **l'unanimité (13 voix)** l'autorisation de dépôt de demande de subvention au titre des amendes de police pour la traversée du bourg, tranche 3.

11 – TRAVERSEE DU BOURG : point d'étape

Rapporteur : Gwénaëlle SALMON, Adjointe à la voirie, bâtiments et espaces verts

Gwénaëlle SALMON informe de l'avancée des travaux :

- La pose de pavés se termine côté Logis Desmazières
- La reprise des pavés et pièges à eau est en cours au niveau des gouttières de l'église. En effet, de l'eau rentrait du côté de la porte PMR. Le piège à eau a été agrandi. Rue du Dolmen, au niveau

- de l'ancienne boîte aux lettres : création d'un piège à eau pour écoulement sur la chaussée. Rue Rabelais au niveau du panneau d'affichage : création d'un piège à eau pour écoulement sur la chaussée.
- Les fosses de plantation sont faites et drainées. Les végétaux ont été choisis ce jour par Daniel.
- Le basculement des travaux ôté IAD se poursuit vers la rue de la mairie.
- Des matériaux ont été déposés place de la chapelle romane.

Jacques GUEGNARD s'interroge sur le dimensionnement des pièges à eau. Il est sceptique sur leurs capacités d'absorber toute l'eau des toitures de l'église car les alentours sont plus imperméabilisés qu'auparavant. Les bas de murs de l'église sont verts.

Martine CHAUVIN précise qu'un contrat de maintenance des gouttières a été signé, avec un entretien prévu une fois par an.

Concernant les travaux à venir :

- La rue du Dolmen va être réouverte dans sa totalité.
- La déviation par les Blouines sera supprimée à ce moment-là pour les véhicules légers.
- Après les vacances scolaires, le point d'arrêt des écoliers sera à l'église.

L'entreprise TPPL est en vacances la seconde semaine des vacances scolaires pour une semaine.

Concernant la tranche 3 qui concerne la rue du Fief Signoré, rue Saint Vincent et la fin de la rue Rabelais :

- Le permis d'aménager a été accepté avec 4 prescriptions posées par l'Architecte des Bâtiments de France.
- La subvention DETR voirie et espaces verts sont déposées.
- La subvention pour les amendes de police est prête à être déposée.
- La Commission d'Appel d'Offres aura lieu le 12/02/2026 et sera organisée par la CCLLA. Gwénaëlle SALMON y assistera en tant qu'auditrice. Les travaux devraient commencer en septembre/octobre 2026 jusqu'en mai 2027.

Cette phase va être longue et complexe car c'est l'entrée de bourg, avec beaucoup de contraintes, les pistes cyclables, les trottoirs....

Martine CHAUVIN précise qu'il faudra prévoir des déviations pour le transport scolaire, et que la CCLLA va y travailler bien en amont avant le début des travaux.

Sandra GAULTIER s'interroge sur le passage des poids lourds dans la commune.

Martine CHAUVIN précise qu'il y a eu un défaut de signalisation lors de la reprise du chantier après les vacances de Noël, notamment à Doué et Faye qui est résolu à ce jour. D'autre part, le fait de ne pas fermer la circulation du bourg est un choix des élus et du coup, certains poids lourds s'engagent puisque la circulation est possible pour les véhicules légers.

Gwénaëlle SALMON souligne que la signalétique relève des missions de TPPL. Ils doivent s'assurer régulièrement de la présence des panneaux. Il faudra cibler ce qui nécessitera la fermeture complète de la circulation, notamment la création des plateaux, et pour la couche de roulement.

12 – URBANISME – DIA N°1 – pour les parcelles AE 19,20 et 21 (DCM 2026-15)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'aménagement

Yann SUAU présente la déclaration d'intention d'aliéner N° 049 022 26 00001 pour les parcelles AE 19,20 et 21, situées au 5 Rue Saint Vincent. N'ayant pas de projet, il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), ne souhaitent pas préempter les parcelles.

13 – URBANISME – DIA N°2 – pour les parcelles AE 344 et 345 (DCM 2026-16)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'aménagement

Yann SUAU présente la déclaration d'intention d'aliéner N° 049 022 26 00002 pour les parcelles AE 344 et 345, situées Rue des Carrois. N'ayant pas de projet, il est proposé de ne pas préempter. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), ne souhaitent pas préempter les parcelles.

14 – URBANISME – DIA N°3 – pour les parcelles AE 1026, 1027, 1030 et 1033 (DCM 2026-17)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'aménagement

Yann SUAU présente la déclaration d'intention d'aliéner N° 049 022 26 00003 pour les parcelles AE 1026, 1027, 1030 et 1033, situées Rue du Ronceray. N'ayant pas de projet, il est proposé de ne pas préempter. Les terrains sont achetés par la CCLLA pour pouvoir refaire les réseaux d'eaux. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), ne souhaitent pas préempter les parcelles.

15 – URBANISME – DIA N°4 – pour la parcelle B 480 (DCM 2026-18)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'aménagement

Yann SUAU présente la déclaration d'intention d'aliéner N° 049 022 26 00004 pour la parcelle B 840, située 3 Rue du Fief Signoré. N'ayant pas de projet, il est proposé de ne pas préempter. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), ne souhaitent pas préempter la parcelle.

16 – URBANISME – DIA N°5 – pour de multiples parcelles (DCM 2026-19)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'aménagement

Yann SUAU présente la déclaration d'intention d'aliéner N° 049 022 26 00005 pour les parcelles AH 247, 248, 254, 860, 863, 866, 868, 869, 870, 871, 873, 880 881 et 882, situées 14 Rue du Moulin. N'ayant pas de projet, il est proposé de ne pas préempter. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), ne souhaitent pas préempter les parcelles.

17 – URBANISME – DIA N°6 – pour les parcelles B860 861, 865 et 866 (DCM 2026-20)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'aménagement

Yann SUAU présente la déclaration d'intention d'aliéner N° 049 022 26 00006 pour les parcelles B 860, 861, 865, 866, situées Rue de Bel Air. N'ayant pas de projet, il est proposé de ne pas préempter. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), ne souhaitent pas préempter les parcelles.

18 – URBANISME : avenant à la convention Autorisation Droit des Sols avec la CCLLA - von (DCM 2026-21)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN indique que l'agent en charge de l'urbanisme à la mairie de Beaulieu est aujourd'hui mise à disposition de la Poste.

La question est de savoir comment assurer le travail fourni par cet agent.

Une étude comparative des demandes d'urbanisme sur plusieurs années est présentée.

Types de dossiers	2022	2023	2024	2025
Déclaration préalable	35	47	50	42
CU d'information	45	68	55	60
CU opérationnel	1	3	11	10
Permis de construire	15	15	12	14
Permis de démolir	2	1	0	3
Permis d'aménager	2	4	6	4
TOTALITE	100	138	134	133

A la demande de la mairie, le service Autorisation Droit des Sols de la CCLLA pourrait reprendre une partie des dossiers qui étaient traités par la commune, notamment les certificats d'urbanisme d'information, les déclarations préalables qui ne créent pas de surface de plancher.

Au vu des dossiers déposés en 2025, on estime un coût total de 586.85 € pour les déclarations préalables (159.71€ par dossier *35), et un coût total de 598.90€ pour les certificats d'urbanisme d'information (59.89€ par dossier*60). Cela ferait un coût total estimatif de 6118.75€.

D'autre part, la commune va percevoir une aide mensuelle de 1122 € par la Poste pour la mise à disposition du personnel communal.

La commission aménagement est favorable à la délégation, à ce coût supplémentaire, au service ADS pour assurer la sécurité du suivi des dossiers de l'urbanisme. Elle propose de procéder à la signature de l'avenant à la convention ADS, selon le tarif indiqué : 159.71€ par déclaration préalable et 59.80€ par certificat d'urbanisme informatif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), valident la proposition, autorisent le Maire ou un Adjoint à signer l'avenant de la convention ADS selon les conditions financières exposées et à prévoir les crédits nécessaires pour une durée indéterminée à compter du 01/03/2026. La CCLLA va délibérer de son côté en Conseil Communautaire.

19 – AMENAGEMENT : plan-guide compte-rendu des deux réunions de travail

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'aménagement

Yann SUAU précise que deux réunions de travail se sont déroulées le 20/01/2026.

Dans un premier temps, ont été reçus les habitants concernés par le périmètre d'étude entre la rue de l'Orée et la rue du Fourneau. Il y avait une dizaine de personnes. Les habitants ont pu faire remonter leurs avis et leurs ressentis. Des scénarios seront présentés en prenant en compte les retours des habitants.

La seconde réunion portait sur l'ensemble des sites du plan-guide. Les personnes qui avaient participé à la balade échanges du 20/08/2025 ont été conviées, ainsi que d'autres personnes associées comme la bibliothécaire, les deux écoles, BTA, l'association des commerçants.

La suite du projet se fera avec la nouvelle équipe municipale.

20 – AMENAGEMENT : PLU compte-rendu de la réunion du 03/02/2026 et suites du travail

Rapporteur : Yann SUAUA, Adjoint à l'aménagement

Yann SUAUA informe qu'une réunion de travail sur le zonage s'est tenue le 03/02/2026. Nous avons travaillé notamment sur les STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées, règlement spécifique sur les zones naturelles et agricoles...) qui permettent de déroger à l'impossibilité de construire dans ces zones.

Une suite est prévue le 01/04/2026, il faudra aborder la question du périmètre de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), les changements des destinations, des emplacements réservés....

21 – ACTIVITES ECONOMIQUES : montant du loyer pour un bail (DCM 2026-21)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Lors du dernier conseil municipal, nous avons convenu de faire un bail commercial 3/6/9 dans les locaux occupés actuellement par Monsieur Bonin. Il est proposé de faire une augmentation de loyer car nous passons d'un bail précaire à un bail commercial, l'augmentation acceptée par Monsieur Bonin est de 50€.

Pour information, Monsieur Bonin serait favorable à un déplacement de son installation, vers le local de l'ancienne Poste, se pose la question du changement de destination du local, par rapport à la notion d'ERP.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à

Contre : 0

Abstention : 1 – Gwénaëlle SALMON, car elle a voté contre lors du conseil municipal

Pour : 12

Valident la proposition de loyer présentée, avec l'ajout de la taxe foncière, et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer le bail commercial dans le local actuel avec le locataire en place.

22 – AGENCE POSTALE COMMUNALE : effectivité de l'installation de l'agence postale communale

Martine CHAUVIN, le Maire

Malgré des difficultés techniques au début de l'installation de l'agence postale, à priori liées au piratage de la Poste, tous les problèmes ont été résolus. Sur les deux dernières semaines, la fréquentation était d'environ 8 personnes/jour d'ouverture.

Le local est partagé et contraint. Nous travaillons actuellement avec Monsieur Etienne Marion pour un réaménagement complet de l'accueil tant pour la mairie que pour l'agence postale.

Yann SUAUA souligne que nous sommes à deux clients par heure. Il ne faut pas y mettre trop d'argent au vu de la fréquentation.

Martine CHAUVIN souligne que l'agent est prévenue qu'elle assurera, en parallèle du service postal, des tâches compatibles avec son activité, elle reste agent communale.

23 – SERVICE EAU POTABLE : information du mode de changement de gestion du service

Rapport : Gwénaëlle SALMON, Adjointe à la voirie, bâtiments et espaces verts

Gwénaëlle SALMON informe que, à compter du 1^{er} janvier, l'exploitation du service de l'eau est assurée par la SAUR, la commune en a été informée par mail reçu le 06/01/2026. Cela se fait dans le cadre d'un contrat de prestation de services de 3 ans (2026/2028), en lieu et place de la Délégation de Service Public de 12 ans précédemment.

Dans ce cadre, un projet de changement des compteurs d'eau est proposé. Une seconde information sera faite directement aux habitants.

Pour information, une conduite d'eau a cédé ce week-end, la SAUR est venue réparer la canalisation. Une pierre aurait peut-être pressé la canalisation.

Des travaux vont être réalisés avec de l'enrobé à froid. Ils ont remis la canalisation place pour place.

24 – BIBLIOTHEQUE : règlement intérieur et charte des bénévoles (DCM 2026-22)

Rapport : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

La charte des bénévoles vient du Rézokili. Beaucoup de bibliothèques ont des bénévoles mais aucun document n'existait pour les prendre en compte et assurer le respect de la libre diffusion des ouvrages. Les bénévoles pourraient refuser de diffuser des ouvrages. La charte permet de mettre en évidence le travail des bénévoles, de couvrir les bénévoles dans le cadre de leurs actions.

Nous avons pris exemple sur des chartes mises en place. La charte a été co-construite avec les bénévoles, la bibliothécaire, le Maire et l'Adjoint en charge de la bibliothèque. Dans la charte, il est fait référence à un règlement intérieur qui était obsolète.

Si jamais il y avait un souci avec un bénévole, il serait possible de résilier la charte. Les bénévoles ont insisté pour que les moments de convivialité soient maintenus et partagés.

Chaque charte est nominative et devra être signée par le bénévole.

Martine CHAUVIN souligne que les mêmes questions pourraient se poser avec les bénévoles du CCAS ou du transport solidaire. Poser un cadre, avec toute la réflexion préalable, est intéressant.

Agnès GESLIN indique qu'il est important que les bénévoles respectent le règlement intérieur de la bibliothèque.

Didier PETIT soutient cette charte parce-que les bénévoles se déplacent pour aller chercher des livres, vont à des formations, des animations...

La signature de la charte couvre les bénévoles, ils s'engagent à participer au bon fonctionnement de la bibliothèque. Ils peuvent exercer plusieurs missions sous la responsabilité de la bibliothécaire. Dans la charte, il est fait référence au règlement intérieur de la bibliothèque. Celui-ci étant obsolète, ont été intégrées les nouveautés du Rézokili à savoir : le compte du lecteur en ligne, l'accès aux ressources numériques du Bibliopôle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix) :

- valident le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque,
- valident la charte des bénévoles,
- autorisent le Maire ou l'Adjoint référent à la bibliothèque à signer toutes les chartes des bénévoles,
- autorisent le Maire ou l'Adjoint à prévoir les crédits nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

25 – CCLLA : pistes cyclables, information de la validation par le Conseil Communautaire

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN informe le conseil qu'en délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier dernier, le plan de mobilité simplifié a été voté. Sur 180 km de voie verte, il y a 2, 6% de voie qui pourraient être goudronnées en plus, soit 4.6 kilomètres. La Loire à vélo pouvait poser les mêmes débats au départ, alors qu'aujourd'hui personne ne remet en cause son parcours.

Mathieu BERTRAND souligne qu'il est dommage de goudronner un chemin qui est emprunté par des vélos. Cela dénature la nature. Il semblerait que CCLLA recevrait des subventions si cela était goudronné, l'argument financier n'est pas entendable.

Gwénaëlle SALMON souligne que ce n'est pas dans l'air du temps. Aujourd'hui avec les travaux de traversée de bourg, nous sommes dans la désimperméabilisation.

Yann SUAUI stipule que 2.5% n'est pas rien, ce n'est pas un petit sujet pour les habitants. Le maillage prévu est plutôt un usage urbain (vélo-cargo, trottinettes...). Nous avons l'impression qu'en contestant ce sujet-là, nous remettons en cause tout le plan de mobilité. Or, ce n'est pas le cas. Nous remettons en cause les matériaux envisagés.

Dominique BEAUDOUIN souligne que beaucoup de gens sont contre cela, car cela va coûter cher.

Martine CHAUVIN souligne qu'il faut faciliter les trajets travail/maison, et qu'il faut voir à long terme. Ce n'est pas parce que nous n'utilisons pas les pistes cyclables aujourd'hui pour aller travailler, que les générations futures ne les utiliseront pas. Le rôle politique des élus est d'être visionnaire pour demain, et faciliter l'usage du vélo pour les déplacements vers le travail va dans le bon sens.

Didier PETIT stipule que les pistes cyclistes font partie du plan de mobilité, et de maillage du territoire. Daniel ONILLON souligne que nous sommes sur un plan de mobilité général et que pour certaines communes, la concertation a été mal engagée dès le départ.

Jacques GUEGNARD précise que les propos de « diabolisation » à ce sujet ont été entendus. Il y a une forme de fermeture de certains élus sur le sujet.

Didier PETIT informe que la commune n'est pas concernée par le problème de goudron, et que Beaulieu a su mettre les riverains autour de la table.

Martine CHAUVIN souligne que sur Beaulieu nous savons su nous concerter avec les habitants. Il faut maintenir ce type de concertation. Pour preuve, les habitants ont été entendus, nous avons au départ des voies vertes qui sont devenues des voies partagées.

Mathieu BERTRAND indique qu'il faut que les habitants participent à la vie communale.

Sandra GAULTIER constate que grâce à la participation de Jacques GUEGNARD au sein de la commission CCLLA il a pu s'emparer du sujet et la commune a pu réagir avec les habitants.

Martine CHAUVIN indique qu'il faut aller à la CCLLA pour souligner que les habitants ont besoin d'être consultés avant la mise en œuvre des projets. Pour le prochain mandat, il faudra réfléchir aussi à nos modalités de préparation et de restitution des sujets communautaires.

Dominique BEAUDOUIN souligne qu'au tout début de la discussion, les entreprises et les habitants ne pouvaient plus sortir de chez eux car des barrières étaient envisagées. Le bureau d'études n'y avait pas pensé.

Martine CHAUVIN rappelle la souplesse de la délibération qui indique que le plan de mobilité simplifié est validé et que les projets de liaisons cyclables seront présentés pour avoir aux élus issus des élections municipales 2026.

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN présente la nouvelle convention d'objectifs et de moyens qui est proposée par le Centre Socioculturel des Côteaux du Layon pour 2026-2029. Cette convention reprend les engagements réciproques sur les modalités de mise en œuvre du projet social, et aussi les moyens que la commune va allouer pour cela. Dans les changements proposés, il y a bien une prise en compte du projet social agréé par la CAF et pas seulement de certaines activités, la commune s'engage à mettre ponctuellement des locaux à disposition, et à communiquer sur les activités de l'association.

Les autres articles de la convention sont inchangés : les moyens financiers, les modalités de versement, le contrôle possible par la commune, la co-construction et l'évaluation, et enfin la résiliation.

Pour information, pour ce mandat, la commune est représentée par un élu titulaire : Agnès GESLIN et un élu suppléant : Didier PETIT qui a la double casquette (commune/CCLLA).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **à l'unanimité (13 voix) autorisent le Maire ou un Adjoint :**

- à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Centre Socioculturel selon les conditions présentées,
- à prévoir les crédits nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

27 – Questions diverses

Infos sur les travaux Eaux Usées et Eaux Pluviales : en plus de la traversée de bourg, des travaux de réfection des réseaux sont prévus par le service assainissement de la CCLLA.

- L'entreprise Justeau a été choisie pour les travaux rue de Bel Air et rue de la Chapelle (à compter du 06/04 pour 11 semaines). Les travaux rue de la Chapelle doivent être terminés avant le pont du mois de mai. Il est prévu dès le début de ces travaux, 1 à 2 nuit d'intervention.
- L'entreprise TPPL pour la rue du Ronceray, allée des Barrières, rue du Martinet.

Ces chantiers s'ajoutent à ceux de la traversée.

Mathieu BERTRAND s'indigne que l'on ouvre deux fois la place de la Chapelle, une fois pour les travaux EU/EP et la seconde pour les travaux de traversée du bourg et s'interroge sur le Plan Pluri-Annuel d'Investissement de la CCLLA.

Gwénaëlle SALMON précise qu'il faut raccorder les futurs logements de la rue de Bel Air, le lotissement de la Chapelle car le réseau n'est actuellement pas adapté. Il va être compliqué de faire les travaux en concomitance avec les travaux de la traversée de bourg. Les travaux EU/EP ont été déprogrammés car à l'origine, ils auraient dû être faits pendant la tranche 1. Nous avons fait le choix de commencer par la voirie, puis l'assainissement.

Martine CHAUVIN précise qu'une réunion est prévue avec les riverains concernés.

Jacques GUEGNARD indique que la planification n'est pas optimum et s'interroge sur un éventuel surdimensionnement de l'arrivée des eaux à la STEP.

Martine CHAUVIN rappelle que la police de l'eau a levé son avis défavorable sous réserve que la station d'épuration soit refaite d'une part et que des travaux de réseaux EU et EP soient réalisés d'autre part.

Signature chez le notaire : du chemin entre le lotissement des Moulins et la rue du Ronceray par le Maire.

Pédibus : la commission Education a été interviewer des personnes qui ont déjà mis en place un pédibus sur leur territoire. Des rendez-vous avec les parents et enseignants des 2 écoles va s'organiser, il va falloir que les parents s'engagent, sinon cela ne pourra pas être mis en place sur la commune.

Courir en Layon : événement sportif sur les côteaux de Beaulieu le 14/03/2026

Roller : journée d'animation le 28/03/2026

CAB : demande pour le 26/04/2026 pour une exposition de véhicules anciens.

CCLLA : le Rapport d'activités va vous être envoyé pour lecture et sera délibéré en mars.

CCID : rappel de la prochaine commission el 10/02/2026 à 18h30.

Elections municipales : tenue du bureau de vote et dépouillement, une demande sera réalisée par le secrétariat pour tenir le bureau de vote.

Joies et hommages.

Arrêtés pris depuis le dernier conseil municipal.

Prochain conseil municipal le lundi 2 mars 2026 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. L.' or similar, with a large, stylized flourish.